

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Marché de services n° 76-2019

Etude de définition du concept de porte de Parc

1 - Identification de l'administration qui passe le marché

Parc national de la Vanoise – 135, rue du Dr Julliand – 73000 Chambéry
Téléphone : 04.79.62.30.54 - Télécopie : 04.79.96.37.18

2 - Procédure de passation

Marché de services passé selon la procédure adaptée (Code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1).

3 - Objet et caractéristiques du marché

La prestation en objet a pour objectif de conceptualiser formellement et complètement l'expérience client et les parcours clients pour construire des offres touristiques de valorisation du Parc, et ainsi ancrer concrètement cette démarche dans la mise en tourisme du Parc national de la Vanoise avec son territoire.

Tranche ferme : Définition du concept de porte de Parc

Tranche optionnelle n° 1 : Enquêtes ou études complémentaires

4 – Durée du marché

Le marché débutera à la notification du marché, pour une durée de 12 mois.
Date prévisionnelle de début de la prestation : le 02/12/2019.

5 – Critères de jugement des offres

Les critères de choix de l'offre la mieux-disante sont, par ordre de priorité décroissant (et avec la note correspondante), les suivants :

- Critère 1 – La cohérence technique de l'offre (0-5)
- Critère 2 – Le coût des prestations (0-4)
- Critère 3 – La capacité du candidat à réaliser la prestation avec une démarche éco-responsable de développement durable (0-1)

Le prestataire devra donc clairement se positionner sur ces trois (3) critères.

6 - Dossier à retirer

Le dossier est téléchargeable sur le site www.marches-publics.gouv.fr
La référence de la consultation est : M76-2019



Attention, seules les entreprises ayant retiré le dossier en s'identifiant recevront les éventuelles modifications du DCE et les réponses aux éventuelles questions posées par les autres candidats par courriel. Les entreprises qui téléchargent le DCE d'une manière anonyme ne recevront pas ces informations.

7 - Date limite de remise des offres

Le 4 novembre 2019 à 10 heures.

8 - Réception des offres

Transmission sur support papier

Aucune offre ne peut être transmise sur support papier. Seules les offres transmises par voie électronique seront analysées – cf. § suivant.

Transmission électronique

Seules les offres électroniques sont acceptées. Ces offres doivent nécessairement être transmises par le biais du site www.marches-publics.gouv.fr.

L'entreprise peut, si elle le souhaite, transmettre une copie de sauvegarde de son offre sur une clé USB ou sur papier pour parer à toute éventualité de dysfonctionnement.

La copie de sauvegarde est la copie de l'intégralité des données constituant l'offre. Elle doit être transmise dans les mêmes conditions de forme et de délai que l'offre principale, faute de quoi elle sera rejetée. La copie de sauvegarde ne peut être analysée que dans l'éventualité où l'entreprise peut justifier du dépôt d'une offre électronique, le cas échéant défectueuse, sur le site www.marches-publics.gouv.fr.

Si elle est ouverte à la place de l'offre principale, elle s'y substitue totalement. La copie de sauvegarde doit donc contenir tous les éléments requis et être signée comme l'offre principale.

Cette éventuelle copie de sauvegarde doit être remise sous pli cacheté contre récépissé ou envoyées par voie postale avec accusé de réception à :

Madame la Directrice du Parc national de la Vanoise –
135, rue du Dr Julliand – 73000 CHAMBERY

Enveloppe portant la mention :

« COPIE DE SAUVEGARDE - Offre pour le marché de services - Etude de définition du concept de porte de Parc- NE PAS OUVRIR »

9 - Personne à contacter pour renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande via la plateforme www.marches-publics.gouv.fr.

Contact(s) : Maëlle Lepoutre / Tél : 04 79 62 94 92 / maelle.lepoutre@vanoise-parcnational.fr

10 - Date d'envoi de cet avis à la publication chargée de l'insertion



Jeudi 3 octobre 2019.

